

Liberté Égalité Fraternité

Mise à disposition des PPRN approuvés : Standardisation et catalogage



PROCEDURE D'INTEGRATION D'UN PPR APPROUVE

Liberté Égalité Fraternité

- 1) Le service en charge des risques (SSR) informe l'unité SIG de l'approbation d'un nouveau PPR et met à jours la base GASPAR
- 2) Le SSR publie les pièces écrites sur le site des services de l'Etat
- 3) L'unité SIG récupère auprès du SSR les éléments nécessaire à l'intégration du PPR nouvellement approuvé (données géographiques, code GASPAR, pièces écrites, etc.)
- 4) Le SIG met en conformité les données géographiques vis à vis du standard en vigueur (COVADIS)
- 5) Le SIG publie les données géographiques sur GeoIDE-Catalogue
- 6) Conversion des données géographiques du PPR en SUP PM1 (ou PM3 pour les PPRT)
- 7) Mise à jour de la SUP PM1/PM3 sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU)



DETAIL DU TRAVAIL SUR DONNEES GEOGRAPHIQUES

Liberté Égalité Fraternité

Mise en conformité les données géographiques vis à vis du standard en vigueur (COVADIS) :

- N_ZONE_REG_PPRN_aaaannnn_S_038
- N_PERIMETRE_PPRN_aaaannnn_S_038
- N_ZONE_ALEA_PPRN_aaaannnn_S_038 et N_MULTIALEA_PPRN_aaaannnn_S_038
- Intégration dans la couche départementale N_DOCUMENT_PPRN_S_038

Utilisation d'outils SIG « classiques » (QGIS et base de données PostgreSQL/PostGIS)

L'usage d'une base de données PostgreSQL/PostGIS permet de contrôler la conformité des données vis à vis du standard (utilisation des clé primaires, étrangères et autres contraintes de tables, ...)

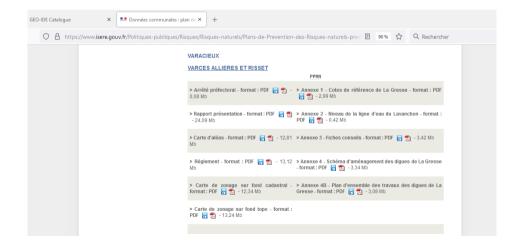


PUBLICATION DES PIECES ECRITES

Liberté Égalité Fraternité

Pièces écrites publiées sur le site des services de l'État en Isère par le SSR :







PUBLICATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES

Liberté Égalité Fraternité

Une fois les données géographiques conformes, dépôt dans GeoIDE-Base et réplication dans GeoIDE-Catalogue :







PUBLICATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES

Liberté Égalité

Fraternité Données géographiques mise à disposition par l'intermédiaire du site des services de l'État en Isère :





CONVERSION DU PPR[N|M|T] EN SUP PM[1|3]

Liberté Égalité Fraternité

A partir du périmètre d'exposition aux risques (agrégation des zones réglementaires) standardisé, utilisation de la base PostgreSQL/PostGIS et de requêtes SQL pour mettre à jour les tables de la SUP PM1.

Utilisation de l'outil Validateur du GPU pour contrôle de l'archive

Publication sur le Géoportail de l'Urbanisme





RECAPITULATIF DES MODALITES DE DE L'ISÈRE CONSULTATION DES PPR

Liherté Égalité Fraternité

Sur le site de la Préfecture :

- tableau récapitulatif des PPR numérisés, lien vers les zonages réglementaires, document par document
- les pièces écrites (format PDF)
- accès au zonage réglementaire agrégé au niveau départemental (en téléchargement)

Sur le Géoportail de l'Urbanisme :

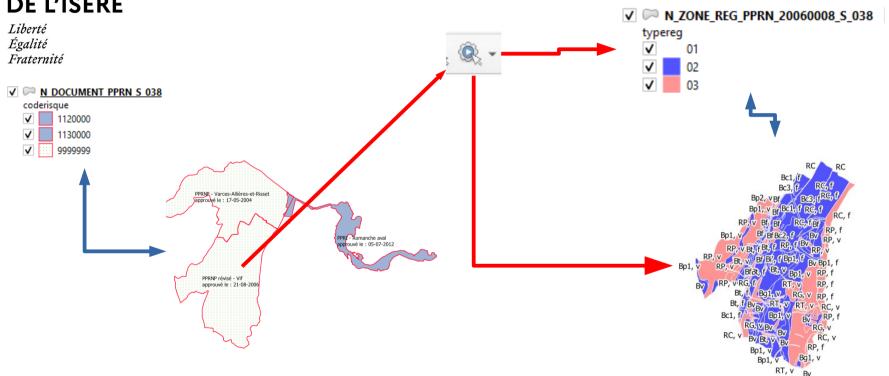
- affichage du périmètre d'exposition aux risques
- consultation et téléchargement des pièces écrites (acte d'approbation, zonage réglementaire, règlement)

Consultation des zonages réglementaires :

- cartographie dynamique (GeoIDE-Carto2) en cours de construction...
- à l'aide de QGIS (base interne DDT)



Consultation avec QGIS (SIG interne de la DDT)





LIMITES D'UTILISATION DES PPR NUMERISES

Liberté Égalité Fraternité

Compte-tenu de l'ancienneté des plans, des évolutions des fonds cartographiques, de la qualité des documents sources, des incertitudes d'interprétation propres aux risques naturels (échelle de lecture des zonages réglementaires), il est précisé dans les MD que :

seuls les documents disposant du visa de la Préfecture font foi pour une utilisation réglementaire.